



Vu par les conseils de développement et les conseils municipaux le 18/03/2025

4.1. Documents graphiques

**Bucilly**  
**PLAN DE ZONAGE**  
Territoire au 1/6500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025      PLUi approuvé le



**Légende**

- Informations**
- Commanes
  - Bovans
  - Cours d'eau
  - Chemins inscrits au POIR
  - Axe vert de Therache
  - Bâtiments d'élevage classés
- Zonage**
- UR : zone urbaine constructible
  - UE : zone urbaine réservée aux équipements et ouvrages publics et d'intérêt général
  - A : zone agricole
  - N : zone naturelle
- Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU**
- Boisements
  - Halls
  - Jardins
  - Éléments paysagers ponctuels
  - Protectors des abords des cours d'eau
  - Mares, Étangs
- Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU**
- Éléments bâtis identifiés
- Prescriptions**
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
  - Commanes identifiées au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
  - Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
  - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
  - Zone non affectable
  - Emplacements réservés

